

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- initiée par la Société Générale Financière

Par décision n° 51 du 06 août 2021, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise, le 30 décembre 2020, la société GENERALE FINANCIERE, visant le reste des actions composant le capital de la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- et ce, suite à la décision de la Commission d'Agréments de la Banque Centrale de Tunisie n°35 en date du 17 juin 2021 autorisant la société GENERALE FINANCIERE, agissant de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI, l'acquisition d'actions dans le capital de la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- lui permettant de détenir, de concert, un pourcentage dépassant la moitié des droits de vote dans le capital de la Société CIL.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : La société GENERALE FINANCIERE

Forme juridique : SA

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis

Identifiant unique : 0048208X

La société GENERALE FINANCIERE agit de concert avec :

- La société JUBA SARL

Forme juridique : SARL

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm Cité jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1054205P

- La société Touristique OCEANA

Forme juridique : SA

Siège social : Manaret Hammamet, Hammamet Sud B.P 58 Hammamet, 8056

Identifiant unique : 0437552C

- Mr Mohamed BRIGUI

Adresse : 6, Rue Juba, Nôtre Dame, Tunis

- Mme Myriem BRIGUI

Adresse : 126, Rue Taieb Mhiri, 2078, Gammarth, Tunis

- Mme Héla BRIGUI

Adresse : 43, Rue du Dr Burnet, Tunis

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis au 10, Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société GENERALE FINANCIERE détient directement 1.746.660 actions représentant 34,93% du capital de la CIL et 411.222 actions de concert avec les actionnaires susmentionnés (soit la Société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI) représentant 8,22% du capital, soit au total 2.157.882 actions représentant 43,16% du capital de la CIL.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société GENERALE FINANCIERE, agissant de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société CIL, soit **422.559** actions représentant **8,45%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que certains actionnaires détenant en totalité 2.189.897 actions représentant 45,91% des droits de vote (soit 43,80% du capital de la société) ont manifesté, individuellement, par écrit leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **16,600 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB, soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la Société GENERALE FINANCIERE et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier du 30 décembre 2020 et celle n° 51 du 06 août 2021 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions CIL qu'elle ne détient pas, de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui conférant (de concert avec les actionnaires susmentionnés) une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société CIL sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 25/12/2020 et a porté sur l'acquisition par la Société GENERALE FINANCIERE de **250.000 actions** CIL représentant **5%** du capital de ladite société.

VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que la Société GENERALE FINANCIERE et Mr Mohamed BRIGUI sont membres du Conseil d'Administration de la Société CIL.

a) - Politique commerciale :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique commerciale actuelle de la Société CIL.

b) - Politique financière :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique financière actuelle de la Société CIL.

c) - Politique sociale :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique sociale actuelle de la Société CIL.

d) -Cotation en Bourse :

La Société GENERALE FINANCIERE n'a pas l'intention de demander le retrait de la société CIL de la cote de la Bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 12 août 2021 au jeudi 02 septembre 2021 inclus.**

X- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **02 septembre 2021**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions CIL sera suspendue durant les séances de bourse du 09 ou 10^(*) et 11 août 2021, et reprendra à partir du 12 août 2021.

XI- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Compagnie Internationale de Leasing –CIL–

- **Siège social :** 16, Avenue Jean Jaurès, 1001 –TUNIS–

- **Téléphone :** 71 336 655 / 71 130 200

- **Forme juridique :** Société Anonyme –SA–

-**Législation particulière applicable:** La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions des lois 94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994, relatives respectivement au leasing et aux dispositions fiscales du leasing.

- **Date de constitution :** 21/10/1992

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

-**Identifiant unique:** 0381878S

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Objet social :**

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

(*) La première séance de bourse de suspension de cotation de la valeur CIL dépendra de l'annonce du 1^{er} jour de l'année de l'Hégire par les autorités compétentes.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membre	Représenté par	Fonction & Qualité		Mandat
M. Mohamed BRIGUI*	Lui-même	Président du Conseil d'Administration		2020-2022
Société Générale Financière*	Mme. Héla BRIGUI HAMIDA	Administrateur	Membre du comité d'audit***	2020-2022
Tunisian Travel Service*	M. Raouf NEGRA	Administrateur	Membre du comité d'audit***	2020-2022
M. Habib BOUAZIZ*	Lui-même	Administrateur	Membre du comité des risques***	2020-2022
M. Sofienne HAJ TAIEB*	Lui-même	Administrateur		2020-2022
M. Skander KAMOUN*	Lui-même	Administrateur, représentant des actionnaires minoritaires	Membre du comité des risques***	2020-2022
M. Chokri BEN AYED*	Lui-même	Administrateur Indépendant	Président du comité des risques***	2020-2022
M. Mustapha BEN HATIRA**	Lui-même	Administrateur Indépendant	Président du comité d'audit***	2021-2022

*Nommés par l'AGO du 07/07/2020.

**Cet administrateur a été nommé par le CA du 05/03/2021 et ratifié par l'AGO du 29/04/2021 pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022. Sa nomination est en attente de l'approbation de la BCT.

***Nommés par le CA du 19/04/2021.

Direction :

Mr Salah SOUKI est nommé Directeur Général de la société CIL depuis le 28/12/2017.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Société Horwath ACF, représentée par M' Nouredine BEN ARBIA	35, Rue Hédi karray, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	2020-2022
Société FINOR représentée par M' Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center- Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	2021-2023*

*Mandat reconduit par l'AGO du 29/04/2021.

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 25 000 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 4 770 338 droits de votes

- **Nombre total des titres** : 5 000 000 actions

- **Structure du capital de la société CIL après l'opération d'acquisition en date du 25/12/2020 par la société GENERALE FINANCIERE:**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mohamed BRIGUI	153 000	765 000	3,06%	153 000	3,21%
Société GENERALE FINANCIERE	1 746 660	8 733 300	34,93%	1 746 660	36,62%
Société JUBA SARL	215 222	1 076 110	4,30%	215 222	4,51%
Société Touristique OCEANA	36 000	180 000	0,72%	36 000	0,75%
Héla BRIGUI	3 500	17 500	0,07%	3 500	0,07%
Myriem BRIGUI	3 500	17 500	0,07%	3 500	0,07%
Total Groupe Mohamed BRIGUI	2 157 882	10 789 410	43,16 %	2 157 882	45,24%
Groupe TTS	1 014 090	5 070 450	20,28%	1 014 090	21,26%
Personnel CIL	488 478	2 442 390	9,77%	488 478	10,24%
Habib BOUAZIZ	389 593	1 947 965	7,79%	389 593	8,17%
Contrat régulation	229 600	1 148 000	4,59%	-	-
Sofiène HAJ TAIEB	214 870	1 074 350	4,30%	214 870	4,50%
Abderraouf AMOURI	82 866	414 330	1,66%	82 866	1,74%
Total autres que Groupe BRIGUI	2 419 497	12 097 485	48,39%	2 189 897	45,91%
Droits non encore convertis	62	-	-	-	-
Autres actionnaires (Nombre de titres visés par l'offre)	422 559	2 112 795	8,45%	422 559	8,86%
Total	5 000 000	25 000 000	100,00%	4 770 338 *	100,00%

*Détermination du nombre des droits de vote : 5 000 000-(229 600+62)=4 770 338.

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société CIL arrêtés au 31 décembre 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6342 du lundi 26/04/2021.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe CIL arrêtés au 31 décembre 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6342 du lundi 26/04/2021.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société CIL arrêtés au 30/06/2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6400 du jeudi 22/07/2021.